



SOMMAIRE

Mycoplasmosse bovine:
Prolongation des actions
ARSIA* *M. bovis* en 2021 !

P2

Maîtrisez l'usage des
antibiotiques dans
votre élevage

P2

Bulletin épidémiologique:
amélioration du panel
d'analyses standardisé

P3

Mammmites en élevage
ovin ou caprin : réagissez...
devenez acteur !

P4

VIVRE AVEC SON TEMPS... POUR MIEUX APPRÉHENDER LE FUTUR

Le début de cette année est annonciateur de quelques changements de la gestion quotidienne de notre système de traçabilité et de l'encadrement de la santé animale.

En avril, la loi européenne de santé animale entrera en application et pèsera de tout son poids sur notre institution et les procédures en place pour suivre les événements et mouvements des animaux d'élevage, permettant ainsi de leur attribuer un statut sanitaire global, couvrant tant les maladies transmissibles à l'homme que celles impactant la santé économique de nos troupeaux.

L'année 2020 a permis de retravailler les législations nationales liées à la traçabilité et aux maladies surveillées étroitement par notre département d'épidémiologie et d'encadrement de la santé animale. Leur parution attendue au cours de ce 1^{er} semestre tient compte du souhait émis voici 5 ans de limiter une administration « papier » au profit d'une gestion dématérialisée.

Elles tiennent compte également des succès engrangés grâce au suivi de la santé animale et aux luttes entamées voici plus de 10 ans, comme l'IBR pour laquelle nous devons obtenir un statut indemne au plus tard en 2025.

Bien sûr, nous sommes conscients que ces évolutions imposées par des législations revues en profondeur peuvent inquiéter les opérateurs du terrain qui n'y voient que de nouvelles contraintes et l'obligation de changer leurs habitudes. Or ces 5 dernières années, nous n'avons cessé de présenter le processus de dématérialisation comme une amélioration des procédures actuelles et non une révolution globale du système.

Les nouveaux outils de communication ont été développés grâce aux avancées technologiques, tels le déploiement des communications internet et l'avènement d'outils portables (smartphones notamment) toujours plus performants à coûts abordables et devenus indispensables du fait de l'accélération des flux d'informations et de la nécessité d'un suivi quasi en temps réel.

Il n'est plus envisageable à ce jour de gérer le statut sanitaire sur seule base d'une mention imprimée sur un document papier, dès lors que pour certaines maladies comme l'IBR la vérité du moment peut changer rapidement et être différente le lendemain. C'est pourquoi les nouvelles législations prévoient une vérification des statuts sanitaires via une consultation électronique instantanée.

Au niveau sanitaire et pour gérer les nouveaux statuts IBR « au plus près », une connaissance précise des transports d'animaux grâce à des enregistrements vérifiés et cohérents est nécessaire. A cet effet, la nouvelle législation IBR imposera autant que possible l'enregistrement électronique des transports, qui sont autant de points de contacts entre animaux

d'origines parfois très différentes, avec des statuts sanitaires peut-être distincts. Pour atteindre ces objectifs sanitaires, nous espérons vivement que tous les opérateurs sur le terrain s'équipent des nouveaux outils et les utilisent avec la plus grande attention. Tout est normalement conçu pour éviter des erreurs de communication, et à moyen terme chacun appréciera la simplicité d'utilisation et la réduction draconienne de réencodages multiples, source potentielle d'erreurs.

Ces objectifs rencontrés éviteront au secteur du négoce, où les mouvements d'animaux sont nombreux et rapides, la contrainte d'un contrôle sanitaire systématique reposant sur 2 examens sanguins qui ralentiraient inmanquablement le commerce.

Notre premier souhait est de travailler avec efficacité, sans besoin de rappeler à l'ordre et de pointer ceux qui se singulariseraient en fonctionnant selon leurs propres règles, en dehors des normes nécessaires à la traçabilité. Vivre avec son temps pour ne pas s'enfermer dans des systèmes dépassés sous-entend une obligation pour chacun de s'adapter sans nous laisser le choix de nous retourner vers le passé avec nostalgie, source de notre expérience acquise.

Au final, nous bénéficierons ainsi d'une base de données de traçabilité solide et fiable, forte des avancées scientifique, vétérinaire, informatique ou technique, tout en améliorant les conditions sanitaires de nos troupeaux. Dès aujourd'hui, il est nécessaire que chacun s'engage pour construire le meilleur des avenir possible, au risque qu'il ne naisse jamais.

J.P. Dubois
Directeur du département Traçabilité

APPEL À CANDIDATS DÉLÉGUÉS

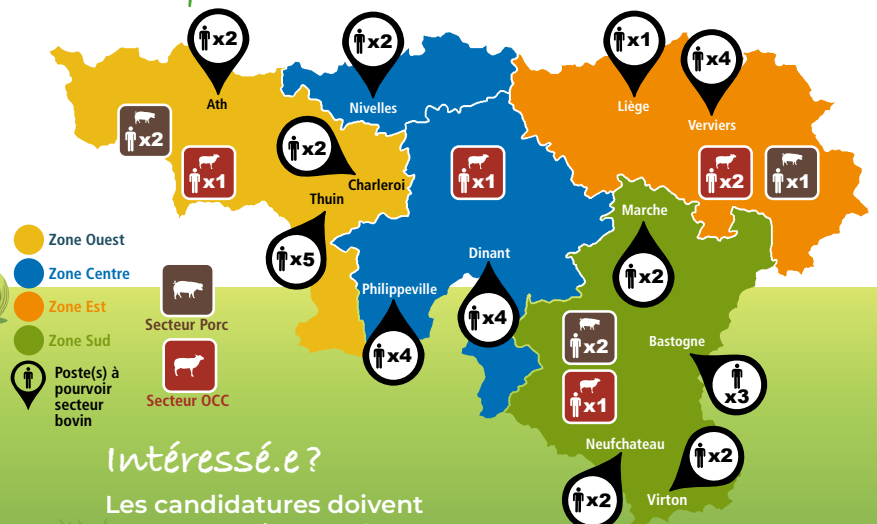
Pour raison sanitaire, nos traditionnelles commissions d'accompagnement ne sont à ce jour pas programmées, et leurs modalités d'organisation sont à la réflexion.

Des postes de délégués sont toutefois à pourvoir.
Nous avons besoin de vous !

Être délégué.e à l'ARSIA c'est,

- Représenter les éleveurs et être le relais du terrain.
- Participer à la définition de la stratégie de l'association en communiquant les besoins et problématiques des éleveurs.
- Participer à la gestion financière de l'association (approbation des comptes) lors de l'Assemblée Générale.
- Recevoir les actualités de l'ARSIA en primeur, via l'Arsia Echos, newsletter périodique.

Postes à pourvoir



Intéressé.e ?

Les candidatures doivent
nous parvenir avant le 31 mars 2021,

- par écrit à l'ARSIA, Allée des Artisans, 2 - 5590 Ciney
- ou par mail : claudine.poncin@arsia.be

Santé animale

MYCOPLASMOSE BOVINE

PROLONGATION DES ACTIONS ARSIA+ *M. BOVIS* EN 2021

Bonne nouvelle pour les éleveurs! Les 3 actions ARSIA+ *Mycoplasma bovis* sont prolongés en 2021 pour tout éleveur cotisant et ce jusque fin décembre. Parlez-en avec votre vétérinaire!

Rappelons-en ici les objectifs :

ÉVITER QUE LE GERME DE LA MYCOPLASMOSE NE RENTRE DANS L'ÉLEVAGE

ACTION 1: RENFORCEMENT ET GRATUITÉ DES TESTS DE DÉPISTAGE LORS DES ACHATS

Tests « avant vente », à l'achat et à la sortie de quarantaine liée à un achat. Les prélèvements peuvent être associés aux 2 prises de sang IBR.

ÉVALUER LA SITUATION EN TEMPS RÉEL ET METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE DE CONTRÔLE

ACTION 2: PHOTO CHEZ LES JEUNES VEAUX

2 catégories de veaux sont considérées, les tout jeunes et les plus âgés. D'autres catégories peuvent toutefois être considérées : laitier/viandeux, logements différents, ... Pour chacune de ces 2 catégories, 5 à 10 veaux doivent être prélevés (sang et écouvillon nasal).

De plus une recherche des autres germes pathogènes respiratoires majeurs est réalisée gratuitement afin d'envisager une gestion globale de la problématique respiratoire dans l'élevage.

ACTION 3: GRATUITÉ DES BILANS *M. BOVIS* DANS LES TROUPEAUX INFECTÉS

Trois bilans différents sont proposés selon le type de ferme et son historique : bactériologique, sanguin, ou les deux ensembles. Les analyses sont prises en charge par l'action ARSIA+, hors frais vétérinaires.

Pour toute information complémentaire, contactez-nous :

- 083/23 05 15 ext 4
- julien.evrard@arsia.be

PREMIERS RÉSULTATS EN 2020

Premiers résultats de la photo chez les jeunes veaux : 39 participants au 31/12/2020

Les éleveurs le souhaitant nous ont fait parvenir, par leur vétérinaire, un échantillon de sang (pour la sérologie) et un écouvillon nasal (pour la PCR), prélevés sur 10 à 20 veaux. Une analyse individuelle a été réalisée à l'ARSIA. Sur base des résultats individuels, nous avons attribué un résultat global à l'exploitation pour chacun des 2 tests :

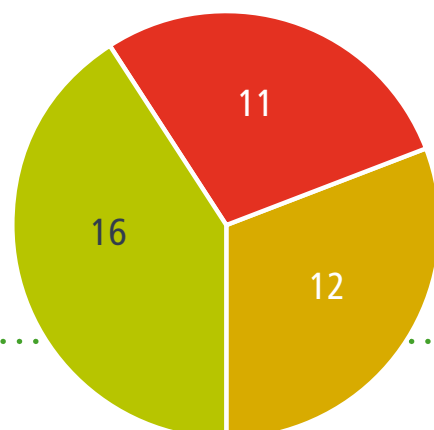
- **PCR +**, si au minimum un veau est positif
- **Sérologie +**, si au minimum un veau a présenté un test Elisa positif

Ces 2 résultats sont compilés dans le tableau ci-dessous et un statut est attribué en fonction de la combinaison des résultats des 2 tests.

Relevons en particulier une circulation active du germe *M. bovis* chez les veaux dans 11 troupeaux sur 39.

La lecture et l'étude des questionnaires épidémiologiques est en cours à l'ARSIA.

Nb de troupeaux	Statut	PCR	Sérologie
16	Non exposés	-	-
12	Exposés	-	+
11	Circulation active	+	+
0	Circulation très récente	+	-



Statut des exploitations participantes à l'action « photo *M. bovis* » chez les veaux.

- Circulation active
- Exposés
- Non exposés

Santé animale

MAÎTRISEZ L'USAGE DES ANTIBIOTIQUES DANS VOTRE ÉLEVAGE

Edition des rapports d'utilisation des antibiotiques: c'est parti!

Depuis 2 ans déjà, les vétérinaires des exploitations porcines, aviaires et de veaux de boucherie reçoivent leur propre retour d'informations antibiotiques (rapports de benchmarking réalisés par l'AMCRA) via Sanitel-Med. En élevage laitier, ils peuvent accéder aux rapports de benchmarking des éleveurs avec lesquels ils ont un contrat d'épidémiomiosurveillance. Pour tout éleveur de bovins, porcs, moutons, chèvres et volailles, c'est désormais possible aussi depuis ce 1^{er} février.

Via BIGAME (sur Cerise et/ou MyAwenet), 2 types de rapports sont accessibles à chaque éleveur et à leur(s) vétérinaire(s) d'exploitation :

1/ la fiche BIGAME (pour toutes les espèces)

En deux pages, vous sont présentées :

1. La consommation globale d'antibiotiques pour la période concernée (2019 - 2020), ventilée en :
 - a. consommation totale d'antibiotiques pour l'année 2020
 - b. comparaison 2019 – 2020
 - c. systèmes(s) visé(s) par les traitements antibiotiques
2. L'évolution de la consommation d'antibiotiques par classes d'âge

2/ Le rapport périodique de BENCHMARKING (pour les bovins laitiers, veaux de boucherie, porcs, volailles)

L'AMCRA vous fournit une vue détaillée de l'usage d'antibiotiques de votre troupeau, établie sur base des notifications effectuées dans BIGAME. Les données, totalement anonymisées, ont été transférées de BIGAME vers l'AMCRA. L'indice chiffré qui exprime l'utilisation d'antibiotiques dans ce rapport est le BD100, soit le nombre de jours sur 100 pendant lesquels vos animaux ont été traités avec des antibiotiques.

Le nombre de jours de traitement dans votre élevage par type d'antibiotiques est également précisé.

Consultez ces rapports avec votre vétérinaire d'exploitation. C'est ensemble que vous pourrez assurer au mieux l'utilisation responsable et durable des antibiotiques dans votre élevage.

Les avortements bovins sont imputés à un grand nombre de causes, infectieuses ou non, et toutes ne sont pas encore connues.

Santé animale

MAMMITES EN ÉLEVAGE OVIN OU CAPRIN RÉAGISSEZ... DEVENEZ ACTEURS!

L'Arsia, Elevéo, le Collège des producteurs et l'Union Professionnelle des Vétérinaires (UPV), lancent un **NOUVEAU PROJET D'ÉTUDE** portant sur les problèmes de santé mammaire chez les ovins et caprins.

QUELS SONT LES OBJECTIFS?

- Renforcer les connaissances sur la problématique de santé mammaire des petits ruminants, en Wallonie.
- Réagir dans le cadre de cet enjeu de santé mammaire.
- Éviter les signes récurrents de ce fléau: difficultés des jeunes ruminants à profiter lors de la tétée, trayons bouchés, pis altérés, infections cutanées du pis voire mammites gangreneuses, ...

QUEL INTÉRÊT POUR VOTRE ÉLEVAGE?

L'ensemble de ces analyses permettra d'identifier les germes responsables des mammites au sein de votre troupeau. Par conséquent, il sera plus aisé pour votre vétérinaire d'adapter les traitements et moyens de prévention tels par exemple la vaccination ou l'auto-vaccination, afin de réduire l'occurrence des mammites et le surcoût financier qui en découle.

DES QUESTIONS?

Chaque partenaire est à votre disposition pour toutes questions générales sur le projet. Pour toute demande spécifique, merci de privilégier les contacts suivants:

Enquêtes épidémiologiques? Elevéo - Service Ovin Caprin

Nicolas Hanocq
E-mail: nhanocq@awenet.be
Tél: 0471 61 09 83

Prélèvement, analyses ou gestion sanitaire du troupeau?

Contactez l'ARSIA - Tél: 083 23 05 15

- Option 4: Inscription/information générale sur le projet
- Option 5: kits de prélèvements / Interprétation des résultats d'analyse

VOS AVANTAGES?

L'adhésion au projet vous assurera la gratuité du kit de prélèvement (via votre vétérinaire) ainsi que la gratuité d'un nombre fixe d'analyses pour chaque exploitation (analyse bactériologique de l'échantillon de lait). Gratuité d'antibiogramme supplémentaire si vous êtes cotisant.e à ARSIA+.

COMMENT ADHÉRER AU PROJET?

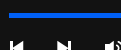
Inscrivez-vous par courriel, à l'adresse suivante: admin.sante@arsia.be, en mentionnant vos coordonnées en tant qu'éleveur (nom + prénom), le numéro de votre troupeau, les coordonnées de votre vétérinaire d'exploitation. Ces renseignements sont indispensables pour que votre inscription soit correctement prise en compte.

En devenant adhérent.e, vous vous engagez à répondre à différentes questions (enquêtes avant, pendant, après l'étude) relatives à la santé générale du troupeau, à la croissance des jeunes, ... et à utiliser les moyens de formation mis à votre disposition afin d'assurer notamment un prélèvement de lait le plus fiable possible. Cet engagement est nécessaire pour la bonne réalisation des analyses et du projet.

Sous la forme d'une visioconférence, une soirée d'information sur le projet a eu lieu le 1^{er} février, à laquelle près de 90 éleveurs ont participé.



Riche en informations générales et pratiques et très appréciée par les participant.e.s, nous vous invitons à la réécouter via la page Youtube du collège des Producteurs (<https://www.youtube.com/channel/UCI7qlwx9MScJcCXQJkFg/videos>)



03:47 / 10:00



Précision

LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE

Indemnités en cas d'ordre d'abattage

Suite à la parution de l'article « Tuberculose bovine » dans l'édition du 21 janvier, l'Afsca souhaite préciser le point suivant:

Pour l'éleveur, le calcul du montant de l'indemnité est inchangé en cas d'ordre d'abattage du bovin. Pour ce calcul, **un expert désigné par le Fond sanitaire estime la valeur bouchère et la valeur de remplacement** de l'animal à abattre.

Les indemnités calculées sont **plafonnées** aux montants suivants :

- 3 000 € pour les bovins femelles de plus de 18 mois et les taureaux reproducteurs
- 2 100 € pour les bovins femelles âgés de 6 mois à 18 mois et taureaux âgés de 6 mois et plus
- 1 400 € pour les bovins âgés de moins de 6 mois.

Aucune indemnité n'est toutefois prévue suite à l'introduction d'un bovin provenant d'une région/pays non indemne de tuberculose.

Tout sur l'avenir de la lutte IBR

